

Communiqué de presse

Le 1^{er} octobre 2024

Agir
pour le
logement

Discours de politique générale du Premier ministre : réaction de la FNAIM

Dans son discours de politique générale prononcé ce mardi 1^{er} octobre devant l'Assemblée nationale, le nouveau Premier ministre a fait état de ses priorités en matière de politique du Logement. La FNAIM salue le retour de ce sujet majeur pour les Français parmi les axes principaux du Gouvernement.

« Enfin, le Logement semble redevenir une réelle priorité pour le Gouvernement, Michel Barnier en ayant fait le 2^{ème} de ses sept axes d'urgence. » souligne Loïc Cantin, président de la FNAIM. *« Cela démontre une réelle prise de conscience de l'urgence à agir et réagir, et c'est une bonne nouvelle ! ».*

La FNAIM salue notamment l'annonce quant à la nécessaire adaptation du calendrier de la rénovation énergétique, reprenant les actions conduites par la FNAIM depuis maintenant plus de deux ans. La fédération nationale de l'immobilier rappelle l'urgence de revoir l'indécence programmée au 1^{er} janvier 2025, dans les plus brefs délais.

« Il convient de reprendre la proposition de loi du député Guillaume Vuilletet, qui visait à n'appliquer l'indécence qu'au moment de la conclusion d'un nouveau bail ou son renouvellement » rappelle Loïc Cantin.

Relancer l'accession à la propriété

« Nous ne pouvons qu'être satisfaits des annonces concernant l'extension du Prêt à Taux Zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire pour les primo-accédants, qui devrait pouvoir profiter tant au neuf qu'à l'existant, ainsi que la restauration d'une offre locative à la hauteur des enjeux et des besoins que connaît la France aujourd'hui » se réjouit Loïc Cantin.



La FNAIM se tient à la disposition du Premier ministre, du Gouvernement et de l'ensemble des parlementaires afin d'engager au plus vite le travail pour permettre de mettre en œuvre concrètement ces annonces.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@presidentfnaim

@FNAIM

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com – 01 41 05 02 02